

CRITERES DE SELECTION

Les candidatures seront évaluées sur base des éléments suivants :

- l'activité doit prioritairement répondre à un besoin sociétal établi ;
- sont privilégiées :
- les activités favorisant des produits et pratiques de consommation à faible impact environnemental ;
 - les activités générant de l'emploi ;
 - les activités novatrices ;
- une activité de type HoReCa ou un commerce orienté vers la vente directe de produits ou la prestation de services impliquant un contact direct avec la clientèle est privilégié, afin de contribuer à l'animation de la place Keym en journée et, le cas échéant, en soirée ;
 - l'activité doit être compatible avec les caractéristiques des locaux, notamment en ce qui concerne la réglementation applicable, la superficie, la situation, l'accessibilité, le respect du voisinage et l'environnement urbain ;
 - le candidat doit disposer d'une capacité financière suffisante pour assumer le loyer, les charges et les éventuels investissements liés à son activité et devra, à ce titre, présenter un plan financier permettant d'apprécier la viabilité du projet ;

CONDITIONS LOCATIVES

- 1 Le **montant du loyer** constitue un critère de sélection
- 2 Le montant du loyer mensuel indicatif de **2.000 euros** hors charges peut être proposé à la hausse ou à la baisse
- 3 Le candidat pourra proposer un **loyer évolutif** au cours des **3 premières années** d'occupation ou pourra également proposer une formule de loyer comprenant une part variable calculée sur base du chiffre d'affaires
- 4 Les **deux locaux (place Keym, n°47 et 49) seront attribués conjointement** et devront faire l'objet d'une occupation globale
- 5 Une **exonération temporaire** du loyer, du précompte immobilier et des charges communes, à l'exclusion des charges privatives, pourra être consentie pendant la période des travaux d'aménagement, pour une **durée maximale de six mois** et en fonction de la nature et de l'importance des travaux.

MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidats sont invités à soumettre **un dossier** comprenant :

- 1 une présentation détaillée du projet ;
- 2 un plan financier ;
- 3 une description de l'impact local et sociétal ;
- 4 toute information pertinente permettant d'évaluer la viabilité et la qualité du projet.

Le dossier de candidature doit être dactylographié (format Word ou PDF), daté, signé et être adressé au :

Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Watermael-Boitsfort

Place Antoine Gilson, 1 - 1170 Bruxelles

C'est en effet au Collège, qui a pouvoir de décision, que les différents projets seront soumis et c'est ce dernier qui entérinera le choix du(des) projet(s) définitif(s).

Les candidatures doivent être envoyées **à la Régie Foncière** :

- **par courrier :**
Administration communale de Watermael-Boitsfort / Régie Foncière
Place Antoine Gilson, 1
1170 Watermael-Boitsfort

ou
- **par email :**
regie.fonciere@wb1170.brussels

VISITES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Service de la Régie Foncière – regiefonciere@wb1170.brussels – 02/674.74.80